

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA VOILE ET DU SURF SCOLAIRE 2022 SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Note explicative de synthèse

Dans le cadre de son soutien aux pratiques sportives du plus grand nombre et notamment des scolaires, la Municipalité, en collaboration avec le Cercle de Voile du Pyla sur Mer, le Cercle de Voile de Cazaux-Lac et l'Union des Surfs Club du Bassin d'Arcachon avec l'accord de l'Education Nationale, décide de reconduire l'opération VOILE et SURF SCOLAIRE en 2022.

En collaboration avec l'Education Nationale, les Cercles de Voile de Cazaux et Pyla et l'Union des Surf Clubs du Bassin d'Arcachon réalisent l'activité, le Service des Sports coordonne l'opération.

Chaque année, les enseignants des écoles désireux de participer au projet, inscrivent leurs classes sur l'année scolaire 2021-2022 sur les périodes septembre/octobre ou mai/juin, dans l'une ou l'autre des 2 activités proposées (Voile ou Surf).

Certaines classes sont doubles CMI/CM2 et de ce fait augmentent le quota strict d'élèves de CM2. Au cours de l'année 2022, la fréquentation a été de :

- 72.50 élèves soit 4 classes pour le Cercle de Voile de Pyla,
- 73.75 élèves soit 3 classes pour le Cercle de Voile du Cazaux,
- 40.00 élèves soit 2 classes pour l'Union des Surf Club du Bassin d'Arcachon,

Soit 186.25 élèves pour 9 classes de CM2 au total ont participé à ce projet.

Sur les 5 dernières années la fréquentation des élèves pour la voile scolaire est fluctuante, néanmoins la voile et le surf scolaire regroupent chaque année environ une dizaine de classes de CM2 des écoles de la ville pour un total d'environ 250 élèves par an, pour un montant total plafonné de 20 000€ inscrit au Budget prévisionnel.

Le coût d'un élève est de 18 € par jour, soit 72 € pour 4 journées de stage. Ce coût est identique pour l'activité Surf ou Voile.

Au regard de cette fréquentation pour l'année 2022, il est nécessaire, conformément à l'article 3.2 « Accueil des scolaires » des conventions de partenariat intervenues avec les cercles de voile et de surf de verser une subvention complémentaire de :

- 5 220 € au Cercle de Voile du Pyla sur Mer
- 5 310 € au Cercle de Voile de Cazaux Lac
- 2 880 € au Club de l'Union des Surf Clubs du Bassin d'Arcachon.

Vous trouverez ci-joint un historique des subventions versées aux 3 clubs sportifs concernés.

HISTORIQUE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX TROIS CLUBS DE LA VOILE ET DU SURF SCOLAIRE

Historique subventions Cercle de Voile Pyla

Année	Subvention annuelle	Subvention Voile Scolaire	Subventions Totales	Nombre d'élèves	Nombre de classes
2017	12 000 €	4 122 €	16 122 €	57.25	3
2018	12 000 €	4 986 €	16 986 €	69.25	3
2019	12 000 €	4 068 €	16 068 €	56.50	2
2020	12 000 €	2 322 €	14 322 €	32.25	2
2021	12 000 €	4 194 €	16 194 €	58.25	3
2022	12 000 €	5 220	17 220€	72.50	4

Historique subventions Cercle de Voile Cazaux

Année	Subvention annuelle	Subvention Voile Scolaire	Subventions Totales	Nombre d'élèves	Nombre de classes
2017	12 000 €	3 816 €	15 816 €	53.00	2
2018	12 500 €	8 208 €	20 708 €	114.00	4
2019	12 500 €	9 774 €	22 274 €	135.75	5
2020	12 500 €	1 728 €	14 228 €	24.00	1
2021	12 500 €	6 120€	18 620 €	85.00	4
2022	12 500 €	5 310 €	17 810 €	73.75	3

Historique subvention l'Union des Surf Clubs du Bassin d'Arcachon

Année	Subvention annuelle	Subvention Surf Scolaire	Subventions Totales	Nombre d'Elèves	Nombre de Classes
2017	1 000 €	7 200 €	8 200 €	100.00	4
2018	1 000 €	10 152 €	11 152 €	141.00	6
2019	1 000 €	2 825 €	3 825 €	39.23	2
2020	1 000 €	2 700 €	3700 €	37.50	2
2021	1 500 €	4 464 €	5 964 €	62.00	3
2021	1 500 €	2 880 €	4 380 €	40.00	2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221102-DEL2022_11_551-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

